



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 20 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	16
Représentés	11

N° 2023-057

Autorisation de défrichement au Plan d'Aigues

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le quatorze septembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, J.P. VENTURINI, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, C. MARTIN, M.L. VOLAND, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : L. MAURIZIO représentée par Y. FALCHI, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, G. SORBA représenté par A. RUBIOLO, A.L. FALQUERO représentée par J. LEVI VALENSI, S. BOULINGUEZ représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M RIBES représenté par M. CATELIN, C. FREMY représentée par M.L. VOLAND, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, Paul BUISSON BAUMELOU représenté par C. POULIQUEN, D. PETIT représenté par J. GERARD, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

A. RUBIOLO a été élue secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le Code forestier ;

Considérant la délibération n° 2022-007 en date du 15 février 2022 autorisant la cession de parcelles appartenant au domaine privé communal dans le quartier du Plan d'Aigues, à la société RHF, représentée par M. Pascal RAGOIS ;

Considérant le permis de construire n° PC 013.091.23M0015, déposé le 27/07/2023, par la SCI RHF en cours d'instruction ;

Considérant la demande de pièces complémentaires du Pôle Forêt de la DDTM des Bouches-du-Rhône ;

La SCI RHF, domiciliée 514 avenue Jean Monnet à Saint-Cannat (13760), représentée par Monsieur Pascal RAGOIS, a déposé un permis de construire pour la construction du siège social du groupe NOVA, sur des parcelles appartenant au domaine privé communal classées en zone économique (UE) dans le quartier du Plan D'Aigues.

Dans le cadre de ce permis de construire, une demande d'autorisation de défrichement a été déposée auprès de la DDTM, qui a fait la demande de pièce suivante : une délibération du conseil municipal autorisant la SCI RHF à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales AP65, AP66, AP81, AP82, AP83, AP 79, AP87, AP88, AP90 et AR30.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**


D'autoriser la SCI RHF, représentée par M. Pascal RAGOIS à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales AP65, AP66, AP81, AP82, AP83, AP 79, AP87, AP88, AP90 et AR30.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
A.RUBIOLO

Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 26 SEP. 2023
Affiché le : 26 SEP. 2023